

# OREFQ info

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES QUALIFICATIONS DE LORRAINE

## Sommaire

**Édito** 1

**Dossier** 2 à 12

Analyse sectorielle des  
emplois dans la culture en  
Lorraine

OREFQ  
Centre d'Affaires Libération  
4, rue de la Foucotte - 54000 Nancy  
Tél : 03 83 98 37 37  
Fax : 03 83 98 98 78  
E-mail : [contact@orefq.fr](mailto:contact@orefq.fr)  
Site : [www.orefq.fr](http://www.orefq.fr)

Directeur de la publication :  
Michel BIGGI

Permanents de l'OREFQ :  
Pascal BAUGER  
Michel BIGGI  
Fabienne JIMENEZ  
René KRATZ  
Alexandre PARMENT  
Angélique PEPIN-VIADER  
Ousmane SOW

Conception : Phonem Communication Nancy  
Imprimerie : Saint-Jacques (Lunéville)  
Dépôt légal : Mai 2011 - ISSN1240-1951

## édito

Cette brochure est le troisième volet de l'étude portant sur le champ de la culture, abordé cette fois sous l'angle sectoriel.

Ce nouveau travail vise à caractériser les huit secteurs d'activités composant le champ de la culture en région au regard, d'une part, des établissements (stock, création et évolution au fil du temps), et d'autre part, des actifs en emploi selon cette entrée sectorielle.

Depuis le début des années 2000, les secteurs de la culture connaissent une forte transformation des activités exercées, sous l'effet des évolutions notamment technologiques et numériques et des réorganisations des compétences liées à la décentralisation et la RGPP (rationalisation générale des politiques publiques) sans parler des aléas de la conjoncture économique. Factuellement, au cours de la décennie écoulée, le secteur privé de la culture a perdu un établissement employeur sur dix et un salarié du privé sur cinq (données Pôle Emploi). La mise en place de l'auto-entrepreneuriat, apparu début 2009, a permis de limiter les effets de la crise économique dans ce secteur, caractérisé par une très large part d'entreprises individuelles ou employeuses d'un très petit nombre de salariés.

Pour affiner l'analyse et rendre plus lisible le contenu du secteur de la culture, le travail se fait sur la base d'un regroupement de la nomenclature d'activités des établissements en huit groupes, détaillés dans l'encadré méthodologique en fin de document.

L'étude a bénéficié de l'appui du Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales - Groupe de Recherche sur l'Education et l'Emploi, de l'Université de Nancy 2 et a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec ARTECA et Musique et danse en Lorraine.

## Établissements : dynamique et développement

### 7 établissements sur 10 n'ont aucun salarié

Le domaine d'activités de la culture regroupe 4 014 établissements<sup>1</sup> au 31 décembre 2009, dont 75 % sont des structures sans salarié ; la proportion des établissements de moins de 10 salariés atteint 97 % [Tableau n°1]. Quatre secteurs représentent plus de 85 % des établissements : *l'Édition et Librairie, l'Architecture, la Presse et le Spectacle vivant et Activités artistiques*. Ce dernier secteur, de loin le plus important avec le tiers des établissements, se compose à hauteur de 90 % d'entreprises individuelles (0 salarié). A l'opposé, celles-ci représentent moins d'une entreprise sur deux dans le petit secteur de la *Radio et Télévision*, davantage composé d'établissements de 1 à 9 salariés (42 %) et, dans une proportion non négligeable, d'établissements de 10 salariés ou plus (11 %).

### Les effets de l'auto-entrepreneuriat sur la création d'établissement

Suite à la crise économique et financière intervenue au cours de l'année 2008, le Gouvernement a mis en place depuis le 1er janvier 2009 le dispositif de l'auto-entrepreneuriat. Ce régime s'applique aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Selon l'INSEE, un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Une entreprise peut avoir un seul ou plusieurs établissements.

<sup>2</sup> Source : [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

Ce dispositif se traduit dans les chiffres par une forte augmentation du nombre de création d'établissements<sup>3</sup> à partir de 2009, de l'ordre de 899, puis de 968 en 2010 [Tableau n°2]. Les années pré-crise étaient marquées par un nombre de créations oscillant entre 300 et 400 unités. Les taux de création d'établissement ont ainsi doublé au tournant de la crise, passant de 10 % à 25 %.

On peut avancer l'hypothèse que les secteurs structurés autour d'un nombre important d'établissements de petite taille seraient les premiers bénéficiaires du régime de l'auto-entrepreneuriat.

Si l'on suit la tendance, c'est le secteur du *Spectacle vivant et Activités artistiques*, composé à 90 % en 2009 d'entreprises individuelles, qui a connu les plus forts taux de création, à hauteur de 45,6 % en 2009 et 36,3 % en 2010. Il est suivi par la *Presse* puis les *Métiers d'art*, chacun étant composé au trois-quarts d'entreprises individuelles en 2009 et ayant connu des taux de création respectivement de 29,3 % et 20,5 %. A l'autre extrémité se trouvent le secteur de la *Radio et Télévision*, caractérisé par la plus faible part d'entreprises individuelles (47 %) et par un taux de création parmi les plus faibles, de l'ordre de 8,1 % pour l'année 2009 (7,6 % en 2010).

Différents facteurs conditionnent la création d'entreprises individuelles, comme par exemple : le coût de l'installation qui est parfois élevé (achat d'équipement, mise aux normes de l'activité pour respecter les contraintes réglementaires en matière d'environnement, etc.), la nature de l'activité qui ne se prêtent pas toujours aisément à un fonctionnement porté par un individu seul ou encore la nécessité

<sup>3</sup> Il y a « création d'entreprise » dans les cas de figure suivants : de nouveaux moyens de production sont créés dans le cadre d'une nouvelle entreprise ; une activité est reprise après une interruption de plus d'un an ; tout ou partie des activités et moyens de production d'une première entreprise sont repris par une seconde, lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

## Tableau n°1 : Etablissements par tranche d'effectifs salariés au 31 décembre 2009

Secteurs d'activités	Ensemble des établissements	Répartition (%)	0 salariés (%)	1 à 9 salariés (%)	10 à 49 salariés (%)	50 salariés et plus (%)	Ensemble
Activités cinématographiques et de vidéo	250	6,2	62,4	28,8	8,0	0,8	100,0
Architecture	757	18,9	67,6	31,6	0,8	0,0	100,0
Conservation du patrimoine	28	0,7	50,0	0,0	0,0	50,0	100,0
Edition et Librairie	639	15,9	58,5	38,0	3,3	0,2	100,0
Métiers d'arts	235	5,9	71,9	21,3	6,0	0,9	100,0
Presse	502	12,5	72,7	21,5	5,4	0,4	100,0
Radio et Télévision	79	2,0	46,8	41,8	7,6	3,8	100,0
Spectacle vivant et Activités artistiques	1 524	38,0	90,1	8,4	1,3	0,2	100,0
Lorraine	4 014	100,0	74,7	21,7	2,8	0,7	100,0

Source : INSEE - SIRENE, créations et stocks d'établissements du champ marchand non agricole, de chaque année.

Réalisation : OREFQ – tableau de bord territorial.

## Tableau n°2. Créations et stocks d'établissements en Lorraine

	Nombre d'établissements en stock au 31 décembre de l'année (a)		Nombre des créations de l'année (b)		Taux de création (%) (b) / (a) x 100	
	2008	2009	2009	2010	2009	2010
	Ensemble	3 502	4 014	899	968	25,7
Activités cinématographiques et de vidéo	228	250	46	50	20,2	20
Architecture	743	757	68	74	9,2	9,8
Conservation du patrimoine	30	28	2	2	6,7	7,1
Edition et Librairie	612	639	78	103	12,7	16,1
Métiers d'arts	215	235	44	37	20,5	15,7
Presse	427	502	125	143	29,3	28,5
Radio et Télévision	86	79	7	6	8,1	7,6
Spectacle vivant et Activités artistiques	1 161	1 524	529	553	45,6	36,3

Source : INSEE - SIRENE, créations et stocks d'établissements du champ marchand non agricole, de chaque année.

Réalisation : OREFQ – tableau de bord territorial.

de disposer d'un niveau de formation et/ou d'une expérience professionnelle reconnu(s) ; autant de facteurs qui tendent vraisemblablement à limiter l'usage de l'auto-entrepreneuriat.

Deux secteurs se prêtent ainsi mal à l'utilisation du dispositif : la *Conservation du patrimoine*, peu enclin à la création en nombre d'entreprises, et l'*Architecture* qui, bien que fortement organisé autour de l'entreprise individuelle (68 %), s'est peu emparé de l'auto-entrepreneuriat en raison de la nature de l'activité se prêtant mal au plafonnement du chiffre d'affaire (32 600 euros hors taxe pour une activité de prestations de services), tel que défini par le régime fiscal.

### Cinq zones d'emploi concentrent à elles seules plus de 64 % des établissements

Globalement, l'offre abonde là où la population se concentre. Ainsi, cinq zones d'emploi urbaines rassemblent 64 % des établissements en Lorraine, dont 25 % sur la seule zone d'emploi de Nancy (1 000 établissements). Viennent ensuite la zone d'emploi de Metz avec 610 établissements, puis les territoires de Thionville avec 358 établissements, du Bassin Houiller et d'Epinal avec près de 300 établissements chacun<sup>4</sup> [Tableau n°3 en page suivante].

<sup>4</sup> 489 établissements sont implantés sur la seule commune de Nancy (49% de la zone d'emploi), 329 sur la commune de Metz (54 %), 96 sur Thionville (27 %), 93 sur Epinal (32 %) et 41 sur Forbach (15 %), plus grosse commune de la zone d'emploi du Bassin Houiller. Rappelons que, en France, les communes ou leur intercommunalité restent les principaux financeurs du domaine culturel, loin devant l'Etat et les autres formes de collectivités territoriales. Sur la question des financements du domaine culturel en Lorraine, le lecteur pourra se référer à l'étude réalisée en 2008 par ARTECA, intitulée : Les dépenses culturelles des villes de plus de 10 000 habitants et de leur intercommunalité en 2006 en Lorraine (dossier d'information n°26, décembre 2008).

Tableau n°3. Implantation sectorielle sur les zones d'emploi en 2009

Zone d'emploi		Nombre d'étab.	Poids %	Activités cinématogr. et de vidéo	Architecture	Conservation du patrim.	Edition et Librairie	Métiers d'arts	Presse	Radio et Télévision	Spectacle vivant et Activités artistiques
M-et-Moselle	Briey	95	2	2	1	14	2	1	4	-	2
	Longwy	106	3	4	2	7	3	6	3	1	2
	Lunéville	111	3	2	1	7	3	3	2	3	4
	Nancy *	1 000	25	28	34	18	23	20	22	28	22
	Toul	115	3	1	3	-	3	4	3	-	3
Meuse	Bar-le-Duc	102	3	1	2	-	2	2	3	3	3
	Commercy	67	2	1	1	-	2	1	2	1	2
	Meuse du Nord	139	3	4	4	11	3	3	3	-	4
Moselle	Bassin houiller *	296	7	7	7	4	8	7	10	5	6
	Metz *	610	15	17	16	14	14	9	15	28	15
	Sarregourg	135	3	3	3	4	3	4	3	1	4
	Sarreguemines	122	3	4	3	4	3	4	3	3	3
	Thionville *	358	9	10	7	7	11	6	9	15	9
Vosges	Epinal *	286	7	6	6	-	8	9	7	9	7
	Remiremont Gérardmer	177	4	4	4	7	5	9	3	1	5
	Saint-Dié	171	4	4	4	4	5	6	4	3	4
	Vosges de l'Ouest	124	3	1	3	-	4	7	3	-	3
Lorraine	4 014	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
* Poids des cinq territoires identifiés (%) →				69	71	43	64	51	64	85	60

Source : INSEE - SIRENE, créations et stocks d'établissements du champ marchand non agricole, de chaque année

Ces cinq territoires regroupent, selon les secteurs d'activité, entre 43 % et 85 % des établissements. Les secteurs les plus concentrés sont dépendants soit d'infrastructures et de matériels spécifiques (cinéma, équipement radiophonique et télévisuel) ce qui explique leur présence dans les grands pôles urbains soit répondent à une activité de service à forte valeur ajoutée, tel que l'Architecture.

En raison de l'implantation de certains sites historiques et des musées sur l'ensemble du territoire, comme par exemple sur la zone d'emploi de Meuse du Nord connu pour son patrimoine militaire historique, le secteur de la *Conservation du patrimoine* figure parmi les mieux représentés sur ce territoire (11 %). Nancy et Metz regroupent 32 % des établissements de type musées, bibliothèques ou sites et monuments historiques, et les cinq zones d'emploi identifiées précédemment : 43 % de l'ensemble.

Autre secteur également bien réparti sur les territoires ruraux, celui des « métiers d'art ». Le département vosgien concentrent sur son territoire autant d'établissements que le département mosellan (près de 30 % chacun). Seule la zone d'emploi de Nancy se démarque

notamment du lot, avec près de 20 % des établissements à elle seule. La nature des activités, liées par exemple au travail du bois (mobilier, lutherie) ou à la fabrication des bijoux, explique l'implantation des établissements à proximité des sites historiques de production, des lieux d'approvisionnement en matières premières ou encore des lieux de création artistique. Les territoires plus ruraux sont particulièrement dynamiques dans ce secteur d'activité, à l'image de la Plateforme Verrière de Vannes-le-Châtel ou de la ville de Baccarat, réputée pour sa cristallerie et l'organisation du Festival International des Métiers d'Art.

Signalons que la récente réforme des collectivités territoriales (loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010), engageant la multiplication de la fiscalité locale, le développement des grandes métropoles et des intercommunalités ainsi que la création des conseillers territoriaux, devrait entraîner une réorganisation de l'ensemble des acteurs sur les territoires : nouvelle répartition et transfert des compétences, redéfinition des politiques de démocratisation de la culture et de l'aménagement culturel des territoires ainsi que de leurs financements/recettes.

## Les transformations du secteur culturel

La mise en perspective des données caractérisant l'évolution du nombre d'établissements et des effectifs salariés porte sur le champ couvert par la source Pôle Emploi. Seuls sont pris en compte les établissements privés salariant au moins une personne (dénommés ci après « établissements employeurs »).

Sur l'ensemble de la période 1993-2009, on observe une transformation marquée de la structure du domaine des activités culturelles : les secteurs de l'Architecture, de la Radio et Télévision et du Spectacle vivant et Activités artistiques ont connu une augmentation du nombre des salariés ; néanmoins, celle-ci n'a pas compensé la perte des effectifs des secteurs des Métiers d'arts, de la Presse, de la Conservation du patrimoine, des Activités cinématographiques et de vidéo et de l'Édition et Librairie. Au final, le domaine des activités culturelles a perdu 21 % de ces salariés sur l'ensemble de la période [Tableau n°4].

Dans le détail, le secteur privé du « spectacle vivant » a connu une très forte croissance aussi bien du nombre d'établissements employeurs que du nombre de salariés, respectivement de +15 % et de +25 %. Ce secteur, déjà fortement représenté en nombre de salariés en 1993, est ainsi passé en tête de liste dès 1996, avec un quart des effectifs salariés. Dans ce

même laps de temps, le secteur de la Presse, majoritaire en terme d'effectif salarié en 1993 avec 2 877 individus (26 % de l'ensemble), ainsi que le secteur des Métiers d'art (en troisième position en terme d'effectif salarié : 16 %), ont connu une très forte diminution de leurs effectifs, respectivement de -48 % et de -58 %, corrélativement à la disparition d'un nombre important d'établissements employeurs (respectivement -27 % et -47 %).

### Une évolution générale à la baisse depuis 2001

Entre 1993 et 2009, deux périodes se distinguent, marquées par un changement de tendance au tournant des années 2000 [Graphique n°1].

La première, de 1993 à 2001, correspond à une augmentation du nombre d'établissements, tous secteurs d'activités culturels compris, de l'ordre de +4 % ; parallèlement, le nombre de salariés du privé s'est accru de +6 %. Cette tendance est à mettre en relation notamment avec l'augmentation du nombre d'opérateurs intervenants dans le champ du Spectacle vivant et des activités artistiques (+15% sur la période 1993-2001). Ce secteur a contribué à lui seul à la création de 60 % des nouveaux établissements enregistrés et de 37 % des emplois créés.

La seconde période, de 2001 à 2009, fait état d'une diminution du nombre d'établissements employeurs de -13% et de l'effectif salarié de -25 % pour l'ensemble du domaine culturel ;

**Tableau n°4. Les établissements employeurs du secteur culturel (1993 à 2009)**

Secteurs d'activités	Etablissements				Salariés			
	1993	2001	2009	Evolution 1993/2009 (%)	1993	2001	2009	Evolution 1993/2009 (%)
Activités cinématographiques et de vidéo	9,7	9,4	7,1	-33,6	9,9	12,6	9,2	-26
Architecture	14,6	16,1	18,1	12,9	6,7	7,8	10,4	22
Conservation du patrimoine	3,0	3,4	3,0	-8,7	1,4	1,7	1,5	-10,5
Édition et Librairie	22,0	19,2	18,9	-22,1	15,1	11,1	14,6	-23,5
Métiers d'arts	8,5	7,0	5,0	-46,6	16,5	16,3	8,7	-58,4
Presse	11,9	11,6	9,5	-27,3	25,9	21,7	17,0	-47,9
Radio et Télévision	3,1	3,4	4,1	23,4	4,5	5,6	7,0	23,8
Spectacle vivant et Activités artistiques	27,2	29,9	34,3	14,8	20,1	23,2	31,6	25,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-20,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 538</b>	<b>1 605</b>	<b>1 400</b>	<b>-9</b>	<b>11 112</b>	<b>11 773</b>	<b>8 814</b>	<b>-20,7</b>

Source : Pôle Emploi, statistiques annuelles des effectifs salariés affiliés à l'assurance chômage au 31 décembre

cette baisse s'accélère à compter de 2006. Les secteurs de la *Presse* et de l'*Activité cinématographique et de vidéo* ont contribué, à part égale, à la diminution d'un établissement sur deux et à la disparition de 75 % de l'ensemble des emplois perdus depuis 2001.

### Les secteurs les plus impactés par la « révolution numérique »

Le secteur de la culture voit une partie de ses activités bouleversées par les transformations technologiques en matière d'informatique et d'outils numériques : démultiplication des supports de stockage (disques durs et autres types de mémoire), diversification des canaux de communication et de diffusion ou encore dématérialisation des contenus. Ces transformations, plus ou moins marquées selon les régions et la nature du tissu productif, suscitent une réorganisation des activités et une adaptation des tâches exercées dans les différents métiers.

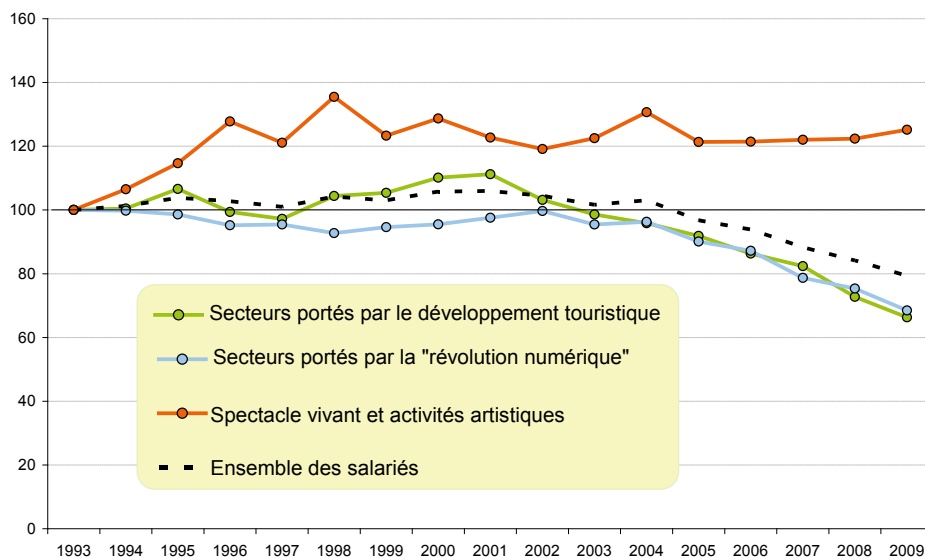
Du côté des industriels, la dématérialisation des contenus a permis de développer de nouvelles formes de production et de diffusion, à l'image de la presse en ligne, des livres numériques ou des musiques et vidéos accessibles en téléchargement. Les opérateurs de vente de ces contenus

dématérialisés se sont multipliés via le réseau numérique et leur offre de service est souvent très diversifiée, proposant certains l'achat et le téléchargement de ces contenus, l'accès au réseau internet ainsi que l'achat des supports portables permettant la lecture des différents formats d'enregistrement hors connexion au réseau.

Les conséquences de ces transformations technologiques sont parfois lourdes sur l'activité et l'emploi. A titre d'exemple, le secteur de l'*Édition de journaux* a perdu près de 900 travailleurs au cours de la période 1993-2009, dont les deux-tiers depuis 2001. Au cours de cette dernière décennie, ce sous-secteur a contribué à lui seul à la disparition de 6 travailleurs sur 10 dans son secteur d'appartenance, la *Presse*.

Les sous-secteurs du commerce de détail, aussi bien dans l'*Édition et de la librairie* que dans les *Activités cinématographiques et de vidéo* ont particulièrement été impacté par le développement de la vente en ligne. Dans le premier secteur, le *Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé* et le *Commerce de détail de livres en magasin spécialisé* ont contribué à la perte de huit établissements sur dix et de trois emplois salariés sur quatre entre 2001 et 2009.

**Graphique n°1. Evolution du nombre de salariés dans les secteurs d'activités culturelles (1993 à 2009 - Base 100 en 1993)**



Source : Pôle Emploi, statistiques annuelles des effectifs salariés affiliés à l'assurance chômage au 31 décembre  
Réalisation : OREFQ – tableau de bord territorial

Dans le second secteur cité, le *Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé* a contribué à la perte de près d'un établissements sur deux et de trois salariés sur quatre.

De façon plus marquée encore, le sous-secteur de la *Location de vidéocassettes et disques vidéo* est en « voie de disparition » dans son organisation actuelle : son effectif salarié et les établissements employeurs ont quasiment disparu depuis 1993, passant respectivement de 106 travailleurs à 5 en 2009 et de 17 établissements à 4. L'usage de bornes automatiques ne nécessitant que peu de personnel salarié et le développement des téléchargements de vidéos à la demande (système VOD) proposés par les différents opérateurs expliquent ces constats.

Les pratiques professionnelles se sont adaptées par nécessité ou par opportunité à la transformation des outils, à l'image du métier de projectionniste, qui voit son outil de travail s'automatiser avec le passage au numérique. D'autres métiers, jusqu'alors incontournables pour leur maîtrise des savoir-faire, subissent une forte concurrence faite par des opérateurs émergents du secteur marchand : c'est le cas des photographes professionnels, dont l'activité pâtit du développement des plateformes numériques de traitement et d'impression des photographies en ligne. Depuis 2000, ce secteur a vu disparaître en Lorraine un établissement sur deux, et deux salariés sur trois. Autre exemple, propre au domaine artistique, celui de la capacité donnée aux artistes de devenir leur propre promoteur grâce au réseau internet, leur permettant de se détourner des chaînes de production et de commercialisation traditionnelles.

Du côté des publics cibles, ce sont de nouvelles formes de consommation qui ont émergé, profitant de la diversité des opérateurs et de leurs offres ainsi que des évolutions techniques apparues à la fin des années 1990, notamment dans le domaine du sans fil (téléphonie mobile, ordinateurs et matériels hybrides).

Un mouvement en ciseau caractérise ainsi le secteur de la *Radio et Télévision*. D'une part, les sous-secteurs de l'*Edition de chaînes généralistes* et de la *Télécommunication sans fil* se sont particulièrement développés à partir de 2003, en termes d'établissements comme d'effectifs salariés : ils représentaient 5 % des salariés du secteur en 2003 mais 66 % en 2009. D'autre part, l'*Edition et diffusion de programmes radio* et l'*Edition de chaînes thématiques* ont fortement décliné, passant de 96 % de l'ensemble des salariés en 2002 à 31 % en 2009.

La contrepartie de cette évolution technologique est de plusieurs ordres. Outre le fait que la transformation des métiers et des activités implique de repenser la formation professionnelle et d'envisager les modalités de reconversion d'une partie de la main d'œuvre, il s'agit également de repenser la législation en matière d'accès à ces contenus dématérialisés afin de protéger la propriété intellectuelle (droits d'auteur) du risque de piratage<sup>5</sup>. Il s'agit ensuite d'inventer de nouveaux modèles de créations de valeur sur les réseaux numériques afin de mieux répartir les richesses générées par ces activités commerciales, entre auteurs, producteurs, éditeurs et « agrégateurs »<sup>6</sup>. Enfin, il convient de trouver un nécessaire équilibre entre économie du gratuit et offre payante, aucun de ces deux modèles pris isolément n'étant satisfaisant<sup>7</sup>.

### **Les secteurs qui s'orientent davantage vers la valorisation touristique des savoir-faire et du patrimoine**

Trois secteurs sont confrontés à des problématiques différentes : les *Métiers d'art*, au fort « savoir faire » manuel, la *Conservation du patrimoine*, consacrée à la gestion des sites et des monuments historiques

<sup>5</sup> A l'exemple de la loi HADOPI en 2009, portant création de la Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet.

<sup>6</sup> Les « agrégateurs » sont notamment les moteurs de recherche, qui organisent la masse d'information sur le réseau internet et se positionnent comme des interfaces incontournables.

<sup>7</sup> Pour en savoir plus sur la question de la « révolution » numérique, le lecteur pourra se reporter à l'article suivant : La révolution numérique, in L'État de l'économie, Alternatives économiques, hors-série n°84, mars 2010.

ainsi qu'aux attractions touristiques, et les *Activités d'architecture*. Confrontés à des problématiques différentes, ces activités sont davantage liées aux politiques de développement touristique et d'aménagement du territoire, cherchant à valoriser les lieux et les savoir-faire traditionnels locaux. Le secteur de l'architecture a connu un accroissement de son effectif salarié sur l'ensemble de la période d'observation (passant de 749 travailleurs en 1993 à 914 en 2009). A l'inverse les deux premiers secteurs cités ont connu un recul important au cours de la période d'observation :

- Les *Métiers d'art*, affectés par un relatif désintérêt de la jeunesse pour ces professions et par ailleurs concurrencés par les productions étrangères à moindre coût, ont vu leurs effectifs divisés par 2,5 depuis 1993 (- 1 169 salariés), et ce, plus particulièrement dans les activités de *Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental* (-78%) et de la *Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie*<sup>8</sup> (-80%) ; ces deux activités ont contribué à hauteur de 96 % de l'ensemble des emplois perdus dans les *Métiers d'art*. Pour ces métiers, marqués par le moindre renouvellement des travailleurs âgés (la moitié des actifs en emploi à plus de 40 ans), la question de la transmission des compétences et des savoir-faire se pose.
- La *Conservation du patrimoine* a perdu un tiers de ses effectifs salariés au cours de la période 2002-2009, en raison notamment de la forte baisse enregistrée dans les activités de *Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires*, à l'origine de 80 % des effectifs perdus dans le secteur entre 2002 et 2009.

<sup>8</sup> Fabrication d'objets en fibre végétale dure.

## Une dynamique trompeuse du « Spectacle vivant »

Ce secteur se caractérise par une très forte représentation des *Arts du spectacle vivant*, des *Autres activités récréatives et de loisirs*<sup>9</sup> et la *Gestion de salles de spectacles*, qui représentent les trois-quarts des établissements sur l'ensemble période et entre 67 % et 89 % des salariés selon les années. Parmi ces secteurs, les deux premiers ont contribué à l'accroissement des effectifs sur l'ensemble de la période d'observation (+263 % et +143 %) alors que le troisième a connu une forte baisse (-26 %).

Au cours d'une année, l'accroissement de l'activité est principalement lié à la production de manifestations à l'approche de l'été et sur les trois derniers mois de l'année (aménagement et animation de festivals, foires, etc.). Les entrées potentielles de salariés dans les établissements employeurs et l'effet saisonnalité peuvent être approchées par les données collectées par l'URSSAF. Les employeurs ont en effet pour obligation de déclarer toute embauche quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail, à l'exception des embauches de fonctionnaires<sup>10</sup>. Le secteur du *Spectacle vivant* représente à lui seul 77 % des intentions d'embauche enregistrées en 2009, dont les trois-quarts sont portées par les *Arts du spectacle vivant* et les *Activités de soutien aux spectacles vivants*, assurant les volets artistique et technique lors des différentes manifestations<sup>11</sup>. Notons

<sup>9</sup> Sont notamment compris dans ce sous-secteur très hétérogène : les activités de parcs de loisirs, de casinos, les discothèques ou encore l'exploitation des domaines skiables.

<sup>10</sup> Sont ainsi concernés par les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) : les entreprises de travail temporaire, les associations d'insertion, les groupements d'employeurs, les établissements publics industriels et commerciaux et ceux à caractère administratif ou encore les trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales et hospitalière) pour les embauches sur contrats de droit privé.

<sup>11</sup> Dans le détail de la nomenclature, le sous-secteur des « Arts du spectacle vivant » comprend : la production de spectacles, les productions théâtrales, de concerts, de spectacles d'opéra, de spectacles de danse, etc. Les « activités de soutien aux spectacles vivants » comprennent : les prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images ou de vidéo, les costumes, etc.



que de 2008 à 2009, le nombre d'intentions d'embauches s'est accru dans le secteur du *Spectacle vivant* à un rythme deux fois plus élevé que pour l'ensemble du périmètre de la culture, respectivement de l'ordre de +3,3 % et +1,5 %.

L'accroissement rapide des emplois dans le secteur du *Spectacle vivant* suscite toutefois de nombreuses interrogations auprès des professionnels de la culture, artistes et financeurs. Au cœur de cette problématique ancienne se trouve notamment la question des partenariats entre les différents financeurs (de la commune à l'Etat, dans un contexte de réforme des collectivités territoriales), mais également la question des conditions d'emploi et de l'efficacité du régime spécifique d'assurance chômage de l'intermittence.

A la création de ce régime dans sa forme actuelle (fin des années 1960), le chômage était accidentel ; il est devenu aujourd'hui structurel et la forte croissance de l'offre de prestations contribue mécaniquement à accroître les périodes de chômage pour les intermittents (« concurrence » entre les artistes). La forte croissance de l'offre n'est toutefois pas seule en cause dans la multiplication des périodes de chômage. Parmi les éléments de compréhension mis en avant par les experts du domaine se trouve notamment le fait que le code du travail autorise les employeurs, via un régime dérogatoire, à proposer indéfiniment des contrats de courte durée. La construction des carrières professionnelles longues est de ce fait peu favorisée, et ce d'autant plus dans un contexte où le financement par projet devient la norme. D'autre part, pour prétendre au régime de l'intermittence du spectacle, il incombe à la seule responsabilité des salariés de remplir le quota horaire qui leur ouvre ce droit (507 heures travaillées sur une période de 10 mois et demi pour les artistes). Dans le contexte économique actuel, marqué par la raréfaction des emplois du spectacle, remplir ce quota horaire se révèle être une véritable « course contre la montre », incitant certains professionnels à alterner des contrats parfois de très courtes durées avec de fréquentes périodes de chômage.

Suite aux manifestations des intermittents du spectacle à l'été 2003, le Ministère de la Culture a organisé à partir de 2008 une série de réunions entre les partenaires publics et les professionnels du spectacle pour débattre de ces différentes problématiques au niveau national (cycle de réunions dénommé les « entretiens de Valois »). Dans le prolongement de ces entretiens sont organisées des conférences régionales afin de prendre en compte les spécificités des territoires locaux dans les échanges. En Lorraine, ces conférences ont débuté au premier semestre 2011 et sont animées par ARTECA<sup>12</sup>.

## Le périmètre salarié du secteur culturel

L'entrée par secteurs d'activité permet d'appréhender les entreprises et établissements dont l'activité principale relève du périmètre de la culture, tel que défini par le Ministère (se reporter à l'encadré n°1 en fin de document). Selon cette approche, le secteur de la culture comptait en 2006 plus de 20 300 actifs. Le croisement de cette entrée sectorielle avec l'entrée par profession permet de distinguer deux groupes, le premier concernant les 5 238 actifs occupant un emploi dédié à la culture (les emplois dits « cœur de métier »), le second regroupant les 15 094 actifs du domaine culturel n'occupant pas une profession culturelle (les emplois dits « périphériques »)<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Pour plus d'informations sur les conférences en région, le lecteur pourra se reporter au site internet d'ARTECA : [http://www.arteca.fr/agenda/documents/prgrm\\_bullt2010/prgrm\\_grpesW\\_ConfSV.pdf](http://www.arteca.fr/agenda/documents/prgrm_bullt2010/prgrm_grpesW_ConfSV.pdf)

<sup>13</sup> Pour un complément d'information sur la méthodologie retenue, le lecteur pourra se reporter à l'article de l'INSEE Lorraine intitulé : Les fonctions culturelles : des dynamiques régionales différenciées qui accompagnent le boom de l'emploi, (n° 127, mai 2008). Précisons par ailleurs que la catégorie « cœur de métier » recoupe partiellement le périmètre retenu dans la publication OREFQ portant sur les actifs occupant un emploi culturel (Bulletin OREFQ emplois-métiers n°2). Dans cette étude, 9 956 actifs en emploi étaient identifiés, regroupant les 5 238 professionnels du « cœur de métier » et les 4 718 professionnels de la culture travaillant hors secteur culturel.

## « Cœur de métier » et emplois « périphériques », quelles différences ?

Les conditions d'emploi diffèrent significativement selon que l'on observe le « cœur de métier » ou les emplois « périphériques » [Tableau n°5]. De façon générale, les travailleurs du « cœur de métier » sont davantage diplômés de l'enseignement supérieur (53 %) et occupent plus souvent des professions d'encadrement (74 %) que leurs collaborateurs (respectivement 30 % et 9 %). Les actifs du « cœur de métier » sont plus souvent travailleurs indépendants ou employeurs (35 % contre 9 %) alors que leurs collaborateurs occupent plus souvent un statut de salariés (91 % contre 65 %). Lorsque les travailleurs occupent le statut de salarié, l'emploi à durée indéterminée (contrat à durée indéterminée et fonctionnariat) concerne davantage les professions « périphériques » que le « cœur de métier » (83 % contre 71 %). La nature de l'activité nuance l'intensité de ces paramètres, sans toutefois inverser ces grands constats.

C'est dans les *Activités d'architecture* que le niveau de qualification, scolaire comme professionnelle, est le plus élevé, avec 89 % de diplômés du supérieur et 94 % de cadres ou de professions intellectuelles supérieures dans le « cœur de métier ». A l'opposé se trouvent les *Métiers d'art*, caractérisés par

une moindre proportion d'encadrants (15 %) et une moindre proportion de diplômés du supérieur (22 %) les profils types sont des ouvriers et d'artisans, majoritairement sortis de l'enseignement secondaire après un parcours dans l'enseignement professionnel, plus ou moins spécialisé dans le travail des matériaux.

Assez logiquement, c'est dans ces deux secteurs, fortement structurés autour de la très petite entreprise, que le non salariat et le temps complet sont les mieux représentés parmi le « cœur de métier » : dans l'*Architecture*, 75 % des travailleurs sont non salariés et 95 % travaillent à temps complet (mais seulement 4 % et 79 % de leurs collaborateurs en « périphérie ») ; dans les *Métiers d'art*, ces mêmes proportions sont de 61 % et de 96 % (4 % et 89 % en « périphérie »). Structuré autour d'une activité fonctionnant par projet, de plus en plus souvent de très courte durée, c'est dans le secteur du *Spectacle vivant et activités artistiques* que l'emploi à durée indéterminée et le temps complet sont le moins bien représentés. Ce constat est particulièrement marqué pour les travailleurs du « cœur de métier » : 58 % de ces derniers sont concernés par l'emploi à durée indéterminée et 65 % exercent à temps partiel contre 69 % pour ces deux paramètres chez leurs collaborateurs exerçant en « périphérie ».

**Tableau n°5. Profil des professionnels de la culture**

	Domaine de la culture	
	Travaillent dans le domaine culturel mais n'occupent pas une profession culturelle	Travaillent dans le domaine culturel et occupent une profession culturelle
Femmes (%)	50	32
Rapport « jeunes / vieux »*	115	84
Salariés (%)	91	65
Non salariés indépendants (%)	5	25
Salariés en emploi à durée indéterminée (%)	83	71
Temps complet (%)	77	74
Bac+2 et + (%)	30	53
Cadres et professions intellectuelles supérieures (%)	9	74
Effectifs	15 094	5 238

Source : Recensement de la population 2006 / Réalisation : OREFQ

\*Le rapport « jeunes / vieux » rapporte le nombre d'actifs de moins de 30 ans au nombre d'actifs de 50 ans et plus. Le résultat indique un nombre de jeunes actifs pour 100 actifs de 50 ans et plus.

## Les enjeux du secteur culturel

L'évolution à la baisse des effectifs du secteur, observée au cours de la décennie écoulée, suscite quelques interrogations quant à son avenir du domaine. En 2006, un actif en emploi dans le « cœur de métier » portait en moyenne près de 3 emplois « périphériques », et un plus grand nombre encore si l'on intègre les emplois induits par la consommation (hôtellerie-restauration, transport, etc.) des actifs du domaine ainsi que par les visiteurs de ces sites culturels.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur les effets à venir de la « révolution numérique » dans la transformation de certains secteurs. Des enjeux en matière d'organisation des activités sont à l'œuvre, si l'on pense aux métiers en passe de disparaître ou encore aux nouvelles normes de consommation, comme en matière de formation, pour les métiers en transformation. Dans le détail des secteurs, ces enjeux ne sont toutefois pas de même ampleur. Certains d'entre eux sont en effet particulièrement concentrés sur un nombre restreint de professions culturelles, dans la *Presse* par exemple, ce qui rend plus aisée le recensement des besoins. D'autres, en revanche, couvrent un éventail plus large de métiers, par exemple dans l'*Edition et la librairie*, ce qui implique de trouver des intérêts communs autour d'enjeux distincts.

Enfin, en matière d'implantation des établissements sur le territoire régional, des situations anciens n'ont guère évolué : la forte concentration de ces établissements dans quelques pôles métropolitains pose la question de l'irrigation des territoires voisins plus ruraux, aussi bien en ce qui concerne la politique de démocratisation de la culture pour les citoyens les plus éloignés qu'en ce qui concerne la circulation des flux financiers générés par les activités touristiques et de loisir. Sur ce point, on peut imaginer que le positionnement des intercommunalités dans le financement et la gestion des lieux culturels

bénéficiera aux communes rattachées par le jeu des redistributions entrant dans le cadre de la politique culturelle intercommunale.

Il reste toutefois bien difficile aujourd'hui d'envisager quelles seront les réponses apportées par les acteurs économiques et politiques à ces interrogations et, plus généralement, quelle sera l'évolution du secteur dans les prochaines années. Les décisions politiques récentes viendront en effet bousculer, à plus ou moins long terme, l'organisation du domaine de la culture. De manière transverse, on peut citer la réforme des collectivités territoriales de 2014, qui modulera le financement des différentes politiques publiques ; de manière ciblée, et à titre d'exemple, on peut citer la suppression de la publicité sur les chaînes de télévision et de radio publiques, effective depuis le 1er janvier 2009, et dont les effets sur le fonctionnement de ce secteur sont encore peu perceptibles<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Pour en savoir plus sur les interrogations qui traversent le champ de la culture, le lecteur pourra se reporter à l'ouvrage collectif intitulé : *Politiques et pratiques de la culture* (sous la direction de Philippe POIRRIER, coll. Les notices, éd. La documentation française, juillet 2010).

## Encadré n° 1 : Contour des secteurs culturels

Suite à la rénovation de la nomenclature d'activité française intervenue en 2008, le Ministère de la Culture et de la communication a modifié le contenu de certains domaines d'activités relevant du périmètre de la culture. En terme d'analyse, la contrainte est donc double :

- D'une part, il n'y a pas nécessairement correspondance immédiate entre les anciens codes d'activités et les nouveaux.
- D'autre part, la recomposition de la nomenclature permettant désormais de distinguer les activités de commerce en fonction de la nature du produit commercialisé, le Ministère a intégré dans le périmètre de la culture les secteurs commercialisant les produits culturels, comme par exemple la vente de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé, jusqu'alors regroupé dans le secteur d'activité du « commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision ».

Trois sources d'information peuvent être mobilisées pour couvrir tout ou partie de l'appareil productif dans le domaine culturel :

- Le répertoire « SIRENE » (Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Etablisements), élaboré par l'INSEE, recense l'ensemble des entreprises et établissements. Depuis le 1er janvier 2007, le champ d'observation de la démographie des entreprises et des établissements élaborée par l'INSEE s'étend à l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'agriculture et le secteur non marchand restent exclus du champ.
- Le Recensement de la population permet de comptabiliser l'ensemble des actifs occupés, qu'ils exercent leur travail sous statut salarié ou non. Sont comptés parmi les actifs occupés toutes les personnes exerçant un emploi, et ce quel que soit le statut face au marché du travail : apprenti, stagiaire rémunéré, chômeur, étudiant ou retraité.
- Pôle Emploi produit également une série d'informations caractérisant les « établissements employeurs » du secteur privé industriel et commercial, salariant au moins une personne. Sont exclus de ce champ l'ensemble du secteur public, établissements et salariés mais également les secteurs agricoles et para-agricoles (couvert par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle. L'intérêt majeur de cette source est qu'elle permet de réaliser des analyses en série depuis 1993. Par ailleurs, signalons que les données Pôle Emploi couvrent près du tiers de l'ensemble des entreprises et établissements ces dernières années et près des deux-tiers de l'ensemble des salariés du secteur.

### Nomenclature des secteurs d'activités (NAF 732, 2008)

Activités cinématographiques et de vidéo	4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
	5911B	Prod. de films institutionnels et pub.
	5911C	Production de films pour le cinéma
	5912Z	Post-prod. de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
	5913A	Distribution de films cinématographiques
	5913B	Edition et distribution vidéo
	5914Z	Projection de films cinématographiques
	7722Z	Location de vidéo. et disques vidéo
	4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
	Archiv. Patrimoine	7111Z
9103Z		Gestion des sites et monuments hist. et des attractions touristiques similaires
9101Z		Gestion des bibliothèques et des archives
9102Z		Gestion des musées
Edition et Librairie	3299Z	Autres activités manufacturières n.c.a.
	4761Z	Comm de détail de livres en magasin spécialisé
	4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
	5811Z	Édition de livres
	5812Z	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses
	5819Z	Autres activités d'édition
	5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
	2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
Métiers d'arts	1629Z	Fabric. d'objets divers en bois ; fabric. d'objets en liège, vannerie et sparterie
	3212Z	Fabric. d'articles de joaillerie et bijouterie
	3220Z	Fabrication d'instruments de musique
	1814Z	Reliure et activités connexes
Presse	5813Z	Édition de journaux
	5814Z	Édition de revues et périodiques
	6391Z	Activités des agences de presse
	7420Z	Activités photographiques
Radio et télévision	6020A	Edition de chaînes généralistes
	6020B	Edition de chaînes thématiques
	6010Z	Édition et diffusion de programmes radio
	5911A	Production de films et de progr. pour la télévision
Spectacle vivant et activités artistiques	6120Z	Télécommunications sans fil
	9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs
	6130Z	Télécommunications par satellite
	7990Z	Autres services de réservation et activités connexes
	8552Z	Enseignement culturel
	9001Z	Arts du spectacle vivant
	9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
	9003A	Créat. artistique relevant des arts plastiques
9003B	Autre création artistique	
9004Z	Gestion de salles de spectacles	